



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

autisme

Question écrite n° 95894

Texte de la question

M. Yannick Favennecc attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prise en charge de l'autisme en France. En effet, la problématique actuelle de l'autisme se situe à trois niveaux : le diagnostic, la prise en charge et la recherche. Concernant la prise en charge de l'autisme, l'unanimité existe sur l'insuffisance quantitative et qualitative des moyens disponibles. Il existe actuellement très peu de centres adaptés à la problématique très spécifique de la prise en charge de l'autisme. Les manques concernent aussi bien le tout jeune enfant autiste qui vient d'avoir son diagnostic, les enfants d'âge scolaire ou les adultes. L'autisme est une pathologie globale du développement de l'enfant avec des déficits dans différents domaines cognitifs. Il est donc important de favoriser une prise en charge globale qui aura pour objectif le développement de différents domaines d'acquisitions (compétences sociales, langage, communication non verbale, reconnaissance d'autrui, acquisition de l'autonomie). La France ayant du retard dans ce domaine, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les moyens qu'elle entend mettre en œuvre afin d'apporter une meilleure prise en charge de l'autisme.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennecc](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95894

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mai 2016](#), page 4140